

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2011

Le vingt quatre Octobre deux mille onze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES.

**ETAIENT ABSENTS:** Mme Odile BOSSERT qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à M. Guillaume GENDRAUX ainsi que M. Philippe FAUCON non représenté.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée en précisant que ce sera probablement la dernière fois que les réunions du Conseil Municipal se dérouleront à l'étage car la rénovation de la salle du rez de chaussée se termine.

Après adoption du compte rendu de la séance du 26 Septembre 2011, le Conseil Municipal délibère comme suit :

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse » indique que la commission a examiné plusieurs demandes de subvention qu'elle expose au Conseil Municipal. L'une d'elle suscite une réaction car elle n'a pas été présentée selon le formalisme demandé, des renseignements complémentaires ont dû être demandés.

Monsieur le Maire rappelle que la commission doit travailler à l'actualisation du règlement qui prévoira la présentation par chaque association bénéficiaire, du bilan de l'animation pour laquelle une aide a été attribuée, précisant ainsi l'utilisation qu'il aura été fait des subventions communales.

Il ajoute que l'objectif n'est en aucun cas de remettre en cause les attributions mais cela semble opportun de connaître l'utilisation des fonds publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- par 16 voix attribue une aide de 700 € demandée par Marchavec pour l'organisation de l'animation du marché de Noël sur la Place Cail.
- par 15 voix pour et 1 abstention, une aide de 500 € (minorée par rapport à la demande) à l'association PECH pour l'achat de lots dans le cadre des concours de pêche à l'étang de Javarzay.

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU – S.M.A.E.P 4B

Monsieur le Maire présente une synthèse des documents transmis aux élus avec la convocation à cette réunion. Il demande à Monsieur Gornard, Vice Président de ce syndicat, de l'assister pour répondre aux éventuelles questions. Quelques éléments sont à souligner :

Population desservie : 31 257 hab  
Volume distribué : 2 902 845 m<sup>3</sup> (+2.53%)  
Rendement de 90.2%  
80km de réseau  
170 contrôles : 100% de conformité

Ce rapport d'activités n'appelle aucune remarque particulière.

Un aparté est fait quant aux remises en état des chaussées après les travaux des entreprises missionnées par le Syndicat 4B.

<b>AMENAGEMENT DE L'AVENUE CENTRALE</b>			
<b>BILAN FINANCIER – EMPRUNT COMPLEMENTAIRE</b>			

Monsieur le Maire dresse le bilan des dépenses et recettes de l'opération, nécessaire avant de déterminer le montant de l'emprunt complémentaire à souscrire.

Ainsi il commente le tableau suivant qui incorpore l'intégralité des prestations afférentes à cette opération y compris les études préalables, le diagnostic qui avait été fait par la DDE ...

DEPENSES		RECETTES	
travaux	1 122 648,68 €	FCTVA	230 461,53 €
honoraires et divers	121 981,15 €	Subventions	462 045,44 €
achat maison	17 969,91 €	subv CG tapis enrobés	70 000,00 €
total HT	1 262 599,74 €	solde commune	744 040,21 €
TVA	243 947,45 €		
TOTAL	1 506 547,19 €	TOTAL	1 506 547,19 €

Après avoir rappelé le détail des subventions, il précise qu'une somme (qui reste à valider avec le Cabinet Nicolet) sera, comme convenu, affectée au service des eaux. Ainsi et compte tenu de l'emprunt de 500 000 € réalisé dès 2010, le solde à financer est de 194 040 €.

La Commission « Finances Marchés Publics » après avoir fait quelques hypothèses propose de souscrire un emprunt de 100 000 € (par ailleurs, égal au montant évoqué dans le plan de financement prévisionnel au début de l'opération) et d'autofinancer 94 040 € qui correspondent au montant des prestations qu'il n'est pas souhaitable de financer sur du long terme comme le lot 3 « Espaces verts ».

Monsieur le Maire motive cette répartition en faisant l'état d'avancement du programme d'investissement 2011, en commentant l'impact des diverses opérations sur l'autofinancement de la collectivité et sur la dette communale.

Il souligne que seulement 2 banques ont fait des propositions. Il considère que le contexte est favorable, à titre personnel, au taux variable car les taux fixes sont hauts, mais la commission a préféré jouer la prudence car la différence entre les deux n'était pas assez intéressante. Par ailleurs, après avoir envisagé une durée de 20 ans, une durée de 15 ans a semblé plus favorable.

Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de contracter un prêt de 100 000 € sans frais de dossier, à taux fixe 4.93%, pour une durée de 15 ans auprès du Crédit Mutuel Océan. Le montant de l'annuité correspondante est de 9 588.70 €.

Monsieur le Maire se félicite par ailleurs, d'avoir anticipé l'emprunt principal de 500 000 € en juillet 2010 dans un contexte nettement plus favorable ; ce qui représente un gain pour la collectivité sur les 20 ans de 115 000 € par rapport aux conditions actuelles.

Monsieur le Maire indique que lors de la prochaine séance, il invitera les élus à statuer sur la demande de dédommagement présentée par la Boulangerie Pâtisserie « Les Délices de Javarzay » pour compenser le manque à gagner qu'ils imputent aux travaux. Les chiffrages sont en cours d'étude.

Par ailleurs, pour faire suite au constat de dégradation de certaines zones de béton désactivé, la reprise a débuté ce jour et occasionnera des aménagements de circulation sur le tronçon sans pour autant nécessiter de déviation.

<b>RENOVATION DE L'EGLISE NOTRE DAME</b>
--

Monsieur le Maire tient à remercier d'une part les élus pour leur participation à l'organisation de ce scrutin et d'autre part la population qui s'est déplacée pour donner son avis quant à la rénovation ou pas de l'Eglise Notre Dame.

Il rappelle le résultat de cette consultation qui a eu lieu le 02 octobre dernier :

Electeurs inscrits : 1578 - Nombre de votants : 603, soit 38.21%  
 Nombre de bulletins blancs et nuls : 7 - Nombre de suffrages exprimés : 596  
 Bulletins « oui » : 412 soit 69.12% - Bulletins « non » : 184 soit 30.88%

Il souligne le compliment quant à la bonne gestion des affaires communales que le papier distribué dans les boites aux lettres a mis en évidence. Il était en effet, précisé que la situation financière de la collectivité permettait de réaliser cette opération sans augmentation d'impôt et sans nuire aux futurs programmes d'investissements.

Il donne lecture d'un courrier transmis par la Présidente de « La libre Pensée 79 qui veille à l'application de la législation républicaine induite par la Loi de 1905 ». Elle attire à ce titre là l'attention de la collectivité quant à la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux qui lui semble déroger à la loi en matière de compétence.

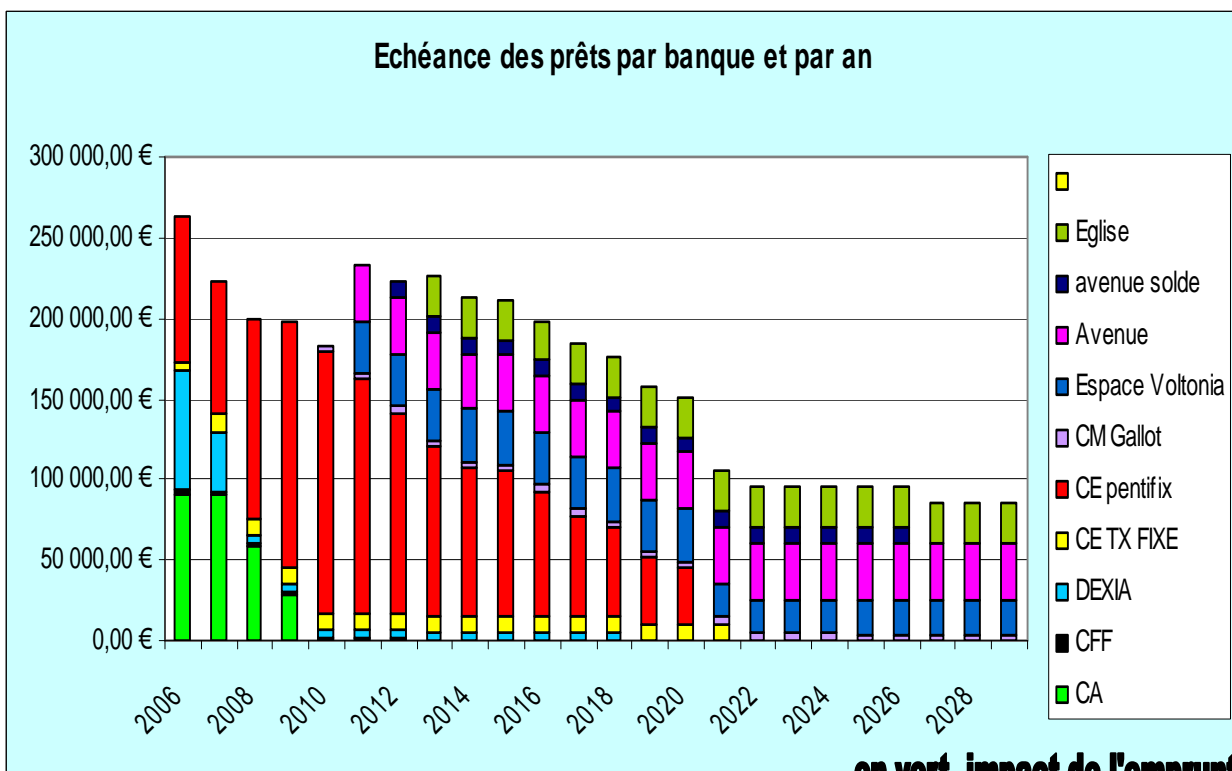
Il rappelle ensuite que le Conseil Municipal en lançant la consultation avait indiqué que sa décision dépendrait du résultat s'il était significatif. Une majorité très claire s'est dégagée, pour donner mandat aux élus pour la rénovation. Quelques élus confirment cette évidence et confirment la nécessité de raisonner à titre collectif et non plus en fonction de ses convictions individuelles.

Monsieur Patrick Coirault considère que les 603 votants ne sont peut être pas représentatifs de la population chef boutonnaise. Monsieur le Maire répond que cette consultation permettait à chacun de s'exprimer et qu'il était de la responsabilité de chaque électeur de voter ou pas. Le vote des 603 votants est une expression dont il convient de tenir compte. Comment d'ailleurs savoir ce que pensent les citoyens qui ne se sont pas exprimés ?

Monsieur le Maire présente le plan de financement envisageable avec les montants indicatifs qui sont des évaluations. Il est fait état d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui serait conditionné par l'importance de la souscription à organiser :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux et honoraires	334 448 €	DETR	40 000 €
TVA	65 552 €	FCTVA	61 928 €
		Fondation patrimoine	10 000 €
		Solde commune	288 072 €
<b>Total</b>	<b>400 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>400 000 €</b>

Là aussi Monsieur le Maire montre l'impact financier sur la dette communale d'un prêt de 288 000 €



**en vert, impact de l'emprunt  
pour la 1ère tranche des travaux de l'église**

Monsieur Arthur Jones indique que l'état des bâtiments de culte s'est considérablement dégradé, depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France, contrairement à d'autres pays où les bâtiments de culte sont entretenus par les fidèles.

Après quelques échanges sur les conséquences de cette loi qui pourtant bénéfique, a augmenté le patrimoine des collectivités qui auront de plus en plus de difficultés à l'entretenir, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Ainsi à la majorité des voix, le Conseil Municipal engage la rénovation de l'Eglise Notre Dame, accepte le lancement de la 1<sup>ère</sup> tranche (charpente, couverture, plafonds) qui consiste à mettre le bâtiment hors d'eau (montant évalué à environ 400 000 €), lance la consultation pour le choix d'un architecte, autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention et le dossier de souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine.

## **REAFFECTATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE – BILAN FINANCIER**

Après avoir refait l'ensemble du câblage devenu obsolète pour les branchements informatiques, acheter un bureau, 4 armoires, des tables et chaises pour la salle de réunion du rez-de-chaussée, de petits matériels, des fournitures pour la réfection de l'ancien secrétariat, il convient maintenant d'envisager le remplacement du serveur et de 2 postes informatiques qui ne répondent plus aux besoins des logiciels utilisés.

Une consultation a été lancée et les 3 propositions ont été étudiées par la commission « Finances – Marchés Publics ». Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'offre de RIC Collectivités de Sauzé Vaussais pour un montant global de 3 449.26 € TTC.

Le montant global de la réaffectation des locaux qui va améliorer le confort de travail et l'accessibilité du public, s'élève à environ 23 000 €. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont réalisés au minima et que les achats seront bien sur conservés dans le cadre d'une rénovation globale du bâtiment ultérieure.

## **REORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES A CHEF BOUTONNE**

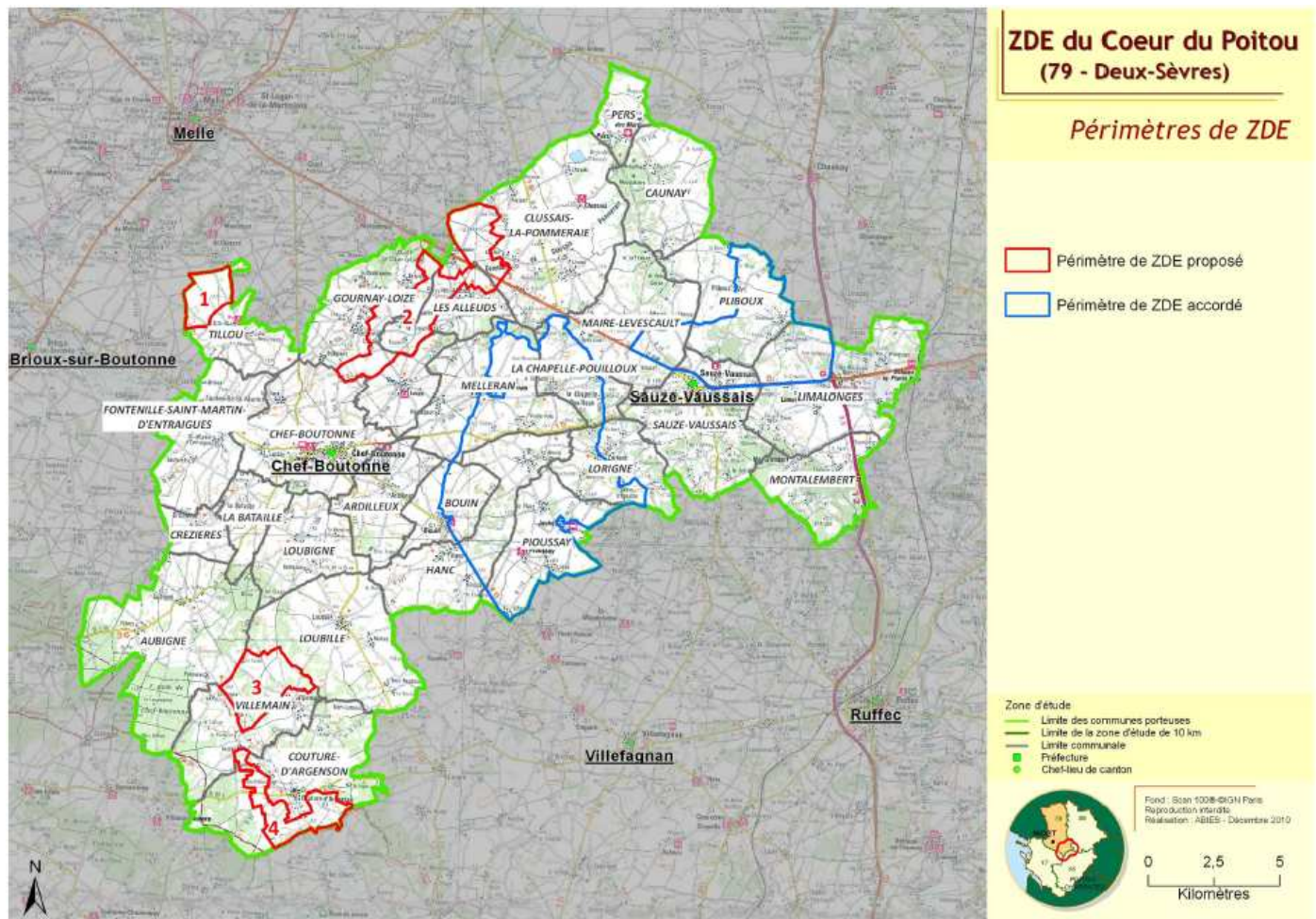
Monsieur le Maire contacté par la DGFIP pour la réorganisation des services qui impacte sur l'avenir de la Trésorerie locale, a souhaité associer l'ensemble des maires des communes du canton car le sujet ne concerne pas que la commune d'implantation des bureaux concernés. Ainsi, 2 rencontres ont été organisées en présence des élus, du Directeur de la DGFIP et de ses services pour évoquer cette réorganisation.

La suppression de la Trésorerie locale au 1<sup>er</sup> Janvier 2012, sera donc compensée par la mise en place de 2 permanences à la mairie de Chef Boutonne qui accueillera donc un agent dans un bureau au rez-de-chaussée, les mardis après midi et vendredis matin. Monsieur le Maire avait par ailleurs, demandé à la DGFIP de réfléchir aux modalités de maintien des services d'urgence en dehors de ces créneaux, notamment pour les plus démunis qui n'ont pas de moyens de locomotion.

Les services ont proposé à la commune de l'autoriser à suppléer les services à ce titre là, par le biais d'une convention avec l'Etat et le Conseil Général des Deux-Sèvres et avec le concours du CCAS. Les modalités restent à préciser. Monsieur le Maire est d'ores et déjà autorisé à signer ladite convention pour une mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **CREATION DE ZONES DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DU POITOU**

Dans le cadre de la loi du 13 Juillet 2005 instituant dans l'article 37 la mise en place de ZDE et en application de la circulaire du 19 juin 2006, portant instructions détaillées relatives aux ZDE, le Conseil Municipal invité à se prononcer quant au dossier déposé par la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, émet un avis favorable à ce projet, par 14 voix contre 2.



## SOUTIEN DU PROGRAMME D'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS (PEAD)

Interpellé par Madame Delphine Batho sur la menace qui pèse sur l'action des associations en charge de l'aide alimentaire, du fait de la remise en cause du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD), Monsieur le Maire demande aux élus de s'exprimer quant à cette situation.

Monsieur Arthur Jones favorable au soutien des plus démunis, regrette cependant que l'on ne gère pas les causes de leurs difficultés plutôt que de pallier à l'urgence du besoin.

Monsieur le Maire, et plusieurs élus, approuvent bien sûr cette analyse mais sans oublier la réforme à entreprendre, il faut aussi gérer les difficultés à l'approche de l'hiver.

Madame Marie Claire Ragot membre d'associations caritatives souhaiterait vivement que tous s'inscrivent dans cette démarche car elle annonce une évolution de 20% des besoins pour l'hiver 2011-2012 par rapport à l'hiver précédent. Il s'agit d'un problème social réel.

Par 15 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal soutient l'action menée par Madame Batho pour le maintien du PEAD.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS

**Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »** indique que le Centre Communal d'Action Sociale se réunira le 26 Octobre prochain.

**Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »** soumet un plan de gestion des espaces publics, pour 2012. En effet il faudrait réduire le nombre de jours de tonte de 9 à 7 pour tenir compte de la nouvelle politique locale consistant à la non utilisation de pesticides. Monsieur Le Maire souligne que cette démarche à laquelle il tient énormément et que Monsieur Guillaume Gendraux poursuit, a été initiée par Madame Odile Bossert qu'il remercie pour son implication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine les propositions suivantes listées en collaboration avec Monsieur Jacques Barreau responsable du service « Espaces Verts ».

Points où il peut y avoir des prairies fleuries (on laisse pousser l'herbe)

Parc du château

Rue de la laiterie (entre la maisonnette et la butte où sont les pots de fleurs)

Les Grapaudières : ancienne ligne de chemin de fer (derrière terrain de jeux)

Points où il peut y avoir de la jachère fleurie

Bande d'herbe devant HLM des Grapaudières

Place Pré

Parc du château

Parc de la mairie

\* Le long de la route (côté nord du parc)

\* Partie nord du parc (partie pentue)

Points où les 300m de bulbes peuvent être installés :

dans le parc de la mairie, le long de la route coté nord du parc

dans le parc du château de chaque côté du chemin blanc qui amène à l'étang

dans le parc du château (aire du tir du feu d'artifice)

dans le parc du château entre église et château

Bordures fleuries

Pourtour des cimetières (long des murs)

Chemin du parc (en haut de l'aire naturelle, le long du mur)

Couvre-sol (essais) :

Avenue Louis Doignon autour des arbres

**Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication »** indique que le Couleur à la Une va être distribué au début du mois de novembre et que le Couleur Boutonne est en cours de préparation pour une distribution au début du mois de janvier 2012.

**Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »**

- indique que la commission a reconsidéré les illuminations de Noël, car le contrat triennal des structures installées depuis 3 ans, arrive à échéance en 2011.

- informe les agents que le repas de fin année qui réunit les élus et les agents actifs et retraités aura lieu à la Ferme du Château de Javarzay le 16 Décembre 2011. L'un des restaurateurs chef boutonnais, contacté à tour de rôle, sera sollicité.

- annonce l'agenda des manifestations et festivités du mois avec en autres le Festival du Cinéma du 26 Octobre 2011 au 11 Novembre 2011

**Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »**

- indique qu'il a fait le bilan des voies communales et chemins ruraux de la commune pour en actualiser la liste. En effet, la longueur de la voirie communale est un critère d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le Conseil Municipal sera invité, avant la fin de l'année, à valider la liste qui sera prise en compte pour la DGF 2013.

- fait un appel aux bonnes volontés pour le piégeage des ragondins. Le SMBB propose en effet la mise à disposition de cages et le service de ramassage afin de mener une campagne efficace à compter de la mi-novembre 2011. Si les particuliers sont intéressés, ils sont invités à contacter le secrétariat de la mairie au 05.49.29.80.04. Ils sont d'ores et déjà remerciés pour leur concours.

- informe les élus de la mise en service de la nouvelle chaudière du centre culturel. Le remplacement de la cuve reste d'actualité mais n'a pas été finalisé.

**L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures 55 :**

- Une réunion d'information est programmée le 15 novembre 2011 à 18 heures 30 au Centre Culturel pour le 2<sup>ème</sup> essai du plan de circulation. La population y est bien sûr conviée.
- Monsieur le Maire transmet les remerciements de Madame Girault, Présidente de l'ARBRES, qui se fait par ailleurs porte parole des 3 togolais qui ont été accueillis en septembre dernier dans le cadre des 20 ans de l'association.
- Le Conseil Municipal informé du nettoyage des 2 parcelles qui se trouvent à coté du Pré du Maine, accepte que les quelques stères de bois qui s'y trouvent et qui seraient à couper, soient proposés aux agents au tarif en vigueur de 8€ le stère. La quantité ne permet pas en effet, d'étendre la proposition.
- La concertation se poursuit pour la mise en place de la réforme territoriale. Des rapprochements sont à l'étude entre la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, les Communautés de Communes de Melle et de Lezay. Ces 3 structures pourraient en effet trouver un compromis quant aux compétences à partager et pourraient constituer un territoire intéressant. Le Conseil Municipal sera probablement invité à délibérer avant la fin de l'année, si le calendrier fixé est respecté.
- Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont prévues les 14 novembre et 19 décembre 2011.
- Madame Dominique Coirier fait remarquer que des saletés restent dessous ou autour des containers installés à proximité de la Place du Petit Maure. Le message sera transmis pour y remédier. Une demande est faite pour modifier l'emplacement de ceux qui se trouvent actuellement devant l'Espace Voltonia. Leur transfert sera évoqué auprès de la Communauté de Communes mais il apparaît difficile car il faut concilier l'accès des riverains et l'accès avec la benne de ramassage.

Monsieur le Maire propose aux élus de voir les travaux en cours, dans la mairie.

Ainsi délibéré le 24 Octobre 2011, en mairie de Chef-Boutonne.

Le Maire  
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune : [www.chef-boutonne.fr](http://www.chef-boutonne.fr)